

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2017

L'an *deux mil dix-sept*, le vingt-trois mars à **dix-neuf heures trente**,  
Le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de *Madame MAILLARD Élisabeth, Maire*.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 15 mars 2017**

**PRÉSENTS** : *M. PELTIER Jacky, M. BILLON Gilles, M. GUILLOTEAU Régis, M. BAILLET Éric, Mme MASSÉ Jackie, Mme ROBERT Laurence, Mme SAUNIER Valérie, M. VIVIER Luc.*

**ABSENTS EXCUSÉS**: *M. LEFEBVRE Fabrice, Mme FRÉCHET Annie, Mme GALLARD Nathalie.*

**POUVOIR** : *Mme GALLARD Nathalie donne pouvoir à M. BAILLET Éric.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : *Mme MASSÉ Jackie.*

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

Accueil des jeunes électeurs et remise des cartes électeurs, à deux jeunes électeurs, à monsieur Renan CORNUT et Bérénice LAURANT, madame le Maire leur remet également le livret du citoyen.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

Madame Caroline MOINEREAU remplaçante de madame Gaëlle GAUDIN, Responsable du Relais petite Enfance se présente à l'ensemble des élus. Elle explique à l'assemblée la future organisation. Elle présente ses projets et annonce qu'elle souhaite utiliser la salle dédiée aux assistants maternels près de la médiathèque. Elle informe l'assemblée de 2 prochaines réunions les 29 et 30 mars à 20 h 30.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

Madame le Maire demande l'ajout d'une délibération pour l'achat d'une parcelle, dans le cadre de l'application du droit de préemption. Demande acceptée à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 16 Février 2017.

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

 **Delibérations :**

1. Délégation monsieur Éric BAILLET et indemnités.
2. Avenant DIMAT 1920 €.
3. Extension équipement éclairage public (au frais du pétitionnaire).
4. Participation Festivité (Conception) 100 €.
5. Devis SBS et Lière Buro Design (écran et support) secrétariat.
6. Vote des Taux des taxes 2017.
7. Aide sociale.
8. Règlement concernant les heures dues : pour service fait.
9. Biens sans maître.
10. Ré intégration d'un bien dans le budget de la commune.
11. Commissions.
12. Travaux réalisés en régie : fixation d'un coût horaire moyen.
13. Avis sur la demande présentée par la SAS SECANIM CENTRE en vue d'obtenir l'autorisation unique relative au projet d'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation située à Benet.

📁 **Comptes rendus de réunions :**

- Comité de pilotage du 6 mars 2017 du Groupe Scolaire.
- Conseil d'Ecole.
- Commission Info Com.
- CREN : bande avifaune.
- Culture Pôle Nord.
- Réunion du 01 mars 2017 du Relais Petite enfance.

📁 **Dates à fixer :**

- Réunion adjoints.

📁 **Questions diverses :**

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **ACHAT DE PARCELLE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU DROIT DE PRÉÉMPTION**

Dans le cadre de l'application du droit de préemption urbain, madame le Maire fait part de l'acquisition des parcelles situées à l'Épineraie cadastrées :

- ZS 19 contenance 64 ca,
- ZS 20 contenance 6a 58 ca,
- AA4 contenance 1ha 09a 87 ca,

pour un montant de 3 044 € + frais d'acte suivant barème en vigueur.

Ces parcelles sont situées sur un site avec une orientation d'aménagement dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité, l'achat des parcelles énoncées ci-dessus pour un montant de 3 044 € + frais d'acte suivant le barème en vigueur et donnent pouvoir à l'unanimité, à madame le Maire pour signature à tous documents afférents.**

### **DÉLÉGATION À M. ÉRIC BAILLET ET INDEMNITÉS**

Madame le Maire propose de définir les délégations de monsieur Éric BAILLET et de fixer les indemnités.

Monsieur Éric BAILLET, Conseiller municipal est délégué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire des fonctions dans les domaines suivants : l'information et la communication (site multimédia), les sports et la vie culturelle et associative.

Monsieur BAILLET sera également chargé de la bibliothèque et du Relais Assistants Maternels.

L'indemnité qui lui sera attribuée sera celle attribuée à un Conseiller délégué :

<b>Indemnité mensuelle du Maire</b>			
Taux	37%	soit un montant brut	1 432,14 €
<b>Indemnité mensuelle des 2 Adjoints et Conseiller délégué</b>			
Taux	12,37%	soit un montant brut	478,80 €

Monsieur Éric BAILLET ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent les modifications se rapportant aux commissions. (9 pour)**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent le nouveau montant attribué à monsieur BAILLET pour les indemnités. (9 pour)**

### **COMMISSIONS**

Madame le Maire propose de compléter les certaines commissions. Monsieur Éric BAILLET est délégué titulaire du Relais Assistants Maternels. Monsieur Éric BAILLET est délégué titulaire à la Vie Culturelle et à la Bibliothèque.

Madame Valérie SAUNIER est ajoutée à la commission Bibliothèque.

Monsieur Luc VIVIER est ajouté aux affaires Scolaires et ALSH.

Le nouveau tableau sera transmis à l'ensemble des élus.

### **AVENANT DIMAT SERVICES 1920 €**

Madame le Maire propose de délibérer pour l'avenant de la Société DIMAT Services pour un montant de 1 920,00 € T.T.C. (terrassement tranchée pour plantation de haie avec remplissage de terre fournie par la commune et terrassement du chemin piétonnier : finition en calcaire 0/14).

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, l'avenant DIMAT Services pour un montant de 1 920,00 T.T.C.**

### **EXTENSION ÉQUIPEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC (AU FRAIS DU PÉTITIONNAIRE)**

Madame le Maire propose de délibérer pour l'extension de l'équipement éclairage public au frais du pétitionnaire et demander à l'assemblée délibérante l'autorisation à viser la convention de financement s'y rapportant. Le montant de la prestation s'élève à 6 192,50 € H.T., le montant à la charge du pétitionnaire est de 4 458,60 € T.T.C. et la participation de GÉRÉDIS Deux Sèvres au titre du TURPE (Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) est de 2 477,00 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, l'extension de l'équipement éclairage public et autorisent, à l'unanimité, madame le Maire à viser la convention de financement.**

### **PARTICIPATION FESTIVITE (CONCEPTION) 100 €**

Madame le Maire Madame le Maire propose de délibérer pour la participation à la conception de la brochure pour un montant de 100 €.

Cette brochure présente l'ensemble des manifestations de la période estivale sur les 7 communes du Nord de l'Agglomération : Saint-Rémy, Sciecq, Villiers-En-Plaine, Saint-Maxire, Échiré, Saint-Gelais et Germond-Rouvre ; la Communauté d'Agglomération du Niortais a assuré la conception de la brochure.

Les travaux d'impression ont été réalisés. Une convention de prestation est établie entre la Commune de Saint-Rémy et la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la participation de la commune à hauteur de 100 € et autorisent, à l'unanimité, madame le Maire à viser la convention de prestation de services s'y rapportant.**

### **DEVIS SBS ET LIERE BURO DESIGN (ÉCRAN ET SUPPORT) SECRÉTARIAT**

Madame le Maire présente les devis des établissements SBS à Chauray et LIERE BURO DESIGN à Niort pour l'installation d'un deuxième écran pour le secrétariat (réception des factures électroniques).

Le devis SBS pour l'écran est d'un montant de 262,80 € T.T.C.

Le devis LIERE BURO DESIGN pour le support écran est d'un montant 134,30 € T.T.C.

Le montant total T.T.C. s'élève à 397,20 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, les devis présentés ci-dessus pour un montant total T.T.C. de 397,20 €.**

### **VOTE DES TAUX DES TAXES 2017**

Madame le Maire propose de délibérer pour les nouveaux taux des taxes d'habitation, foncières et foncier non bâti pour 2017.

Lors de la commission générale du 08 mars, il a été proposé d'augmenter les taxes d'habitation et foncières de 2%. La taxe « foncier non bâti » reste inchangée.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de commencer les votes à main levée.

**Pour la taxe d'habitation**, madame le Maire propose au Conseil Municipal de réévaluer le taux de 2,00 %.

- 8 pour
- 2 abstentions

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de **2,00 %** le taux de la taxe d'habitation.

Le nouveau taux est : **Taxe Habitation : 17,82 %**

**Pour la taxe : Foncier bâti**, madame le Maire propose au Conseil Municipal de réévaluer le taux de 2,00 %.

- 8 pour
- 2 abstentions

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de **2,00 %** le taux de la taxe : Foncier bâti.

Le nouveau taux est : **Foncier bâti : 19,26 %**

**Pour la taxe : Foncier non bâti**, madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas réévaluer le taux.

- 10 pour

Le taux reste inchangé : **Foncier non bâti : 69,77 %**

Le produit fiscal de ces trois taxes sera de **369 622€.**

## **AIDE SOCIALE**

Madame le Maire propose de valider la décision de la commission Action Sociale pour le versement d'une aide de 200 € à M. et Mme X sur proposition de la commission du 15 mars. Cette demande se rapporte aux paiements de 50 € pour l'eau et 150 € pour l'assainissement.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la décision de la commission pour le versement d'une aide de 200 € à M. et Mme X.**

## **REGLEMENT DES HEURES PAYEES POUR SERVICE NON FAIT**

Madame le Maire propose de délibérer pour fixer un règlement concernant les heures payées pour service non fait pour le personnel du Groupe Scolaire.

Ces heures sont à récupérer avant le 31 août de cette année.

Au-delà de cette, les heures non récupérées feront l'objet d'un retrait sur salaire.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, les décisions suivantes :**

- **Les heures payées sont à récupérées avant le 31 août 2017,**
- **Au-delà de cette date, les heures non récupérées feront l'objet d'un retrait sur salaire.**

## **BIENS SANS MAITRE**

Madame le Maire propose de délibérer pour l'incorporation des biens sans maître. Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre en œuvre la procédure d'incorporation des biens sans maître dans le patrimoine de la collectivité. Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager cette procédure.

Un bien sans maître est recensé sur la commune, il s'agit de la moitié du bien indivisé référencé ZT 14 pour une contenance de 1731 m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **autorisent, à l'unanimité, madame le Maire à viser les documents se rapportant à la procédure d'incorporation des biens sans maître dans le patrimoine de la collectivité.**

## **RÉ INTÉGRATION D'UN BIEN DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Madame le Maire propose de délibérer pour réaffecter un bien du budget logements vers le budget de la commune.

Il s'agit des biens suivants :

- Bien n° 7-2132 montant initial 41 190,52 € logement et commerce ;
- Bien n° 9-2132 montant initial 5 205,56 € étanchéité terrasse du logement.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **autorisent, à l'unanimité, la réaffectation des biens cités ci-dessus vers le budget de la commune.**

## **TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE : FIXATION D'UN COÛT HORAIRE**

Madame le Maire propose de délibérer pour fixer un tarif horaire pour les travaux réalisés en régie.

Il peut s'agir de travaux de retrait de dépôt sauvage d'ordures ménagères ou des travaux divers.

Madame le Maire propose 35 € de l'heure, après discussion, il est proposé 40 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **décident, à l'unanimité, de fixer un tarif horaire de 40 € pour tous les travaux réalisés en régie.**

## **AVIS SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA SAS SECANIM CENTRE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION UNIQUE RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DU PLAN D'ÉPANDAGE DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION SITUÉE À BENET**

Madame le Maire propose de délibérer pour émettre un avis sur la demande présentée par la SAS SECANIM CENTRE en vue d'obtenir l'autorisation unique relative au projet d'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation de Benet.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **émettent les avis suivants, 1 contre, 3 abstentions et 6 pour.**

## **COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS**

↳ **Comité de pilotage du 6 mars 2017 du Groupe Scolaire** : Monsieur Éric BAILLET, Conseiller délégué, présente les points abordés lors de ce comité de pilotage : l'absence des agents, problèmes de turbulences chez les garçons de CM, l'organisation du ménage lors de réunions. Une demande de tableaux pour indiquer toutes ces informations. Pour les APS, un très bon retour sur les activités et l'organisation, un très bon contact avec les Agents Natacha, Cathy et Monique.

↳ **Conseil d'École** : Vu en commission générale, une copie sera transmise avec le compte rendu du CM.

↳ **Commission Info Com** : Monsieur Éric BAILLET, Conseiller délégué informe l'assemblée de la réalisation du bulletin qui s'effectuera dans la première quinzaine de juin et que la collecte des articles est prévue pour début juin.

↳ **CREN : bandes avifaunes** : Madame le Maire présente les différentes bandes avifaunes qui sont représentées en rouge sur la carte. Un état des lieux a été réalisé par madame Sabrina MAIANO :

- Bandes enherbées semées en luzerne = YE2, ZS 34 et 2 extrémités de la ZR 37,
- Bandes enfrichées = ZX9 et ZX 11,
- Bande déplacée = ZS 27
- Haies dans bandes enherbées = ZR 37 partie centrale, ZR1 et ZS33,
- Prairie naturelle = ZR 8,

- Coteau embroussaillé = ZT 12.

Le Conseil scientifique et technique du CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels) a donné un avis favorable pour une gestion des parcelles par le Conservatoire via un bail emphytéotique (bail de 18 ans).

↳ **Culture Pôle Nord** : Les programmes Festiv'été ont été réalisés.

↳ **Réunion du Relais Petite Enfance du 1<sup>er</sup> et 22 mars 2017**: Madame Valérie SAUNIER, Conseillère municipale, a présenté Madame Caroline MOINEREAU qui travaille à temps plein. Une rencontre est organisée avec les assistants maternels. Un article est prévu dans le bulletin municipal pour l'accueil de Caroline et pour l'entrée de la Commune de Villiers-en-Plaine. Les ateliers vont redémarrer bientôt.

Madame Valérie SAUNIER annonce la possibilité d'obtenir des subventions pour le local jeunes et le local Petite-Enfance.

### **DATES A FIXER**

➤ **Adjoints** :

- Le lundi 03 avril 2017 à 18 h 30 à la Mairie.

➤ **Commission Ressources Humaines** :

- Le lundi 03 avril 2017 à 20 h 30 à la Mairie.

➤ **Commission Affaires scolaires** :

- Le jeudi 06 avril 2017 à 20 h 30 à la Mairie.

➤ **Conseil Municipal des Enfants** :

- La réunion du 15 mars : Présentation au Conseil municipal du 18 mai 2017

➤ **Conseil Municipal des Enfants** :

- Le mercredi 10 mai 2017 de 13 h 45 à 14 h 45 à la Mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- *Free mobile* : Monsieur Éric BAILLET annonce l'élargissement du réseau Free. Free souhaite installer un pylône près d'un point EDF Nord-Ouest, relais couverture 4G. Une recherche de terrain est en cours sur le territoire de la commune. Installation fin d'année 2017.

- *Médiathèque* : Les meubles seront installés le mardi 28 mars.

- *Cérémonie du 11 novembre 2017* : Rassemblement à 10 h 30

- *Réunion de la CUMA*

La séance est clôturée à 23 heures 37.